

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 décembre 2018

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 18 - Présents : 15  
- Porteurs d'un mandat de vote : 3 - Ayant pris part au vote : 18

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Beaufort dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Madame CRESSENS Annick, Maire.

**PRESENTS** : Mmes et MM. CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, TOMASINI Annie, PERRIER Paul, BOUCHAGE Joseph, LUYAT Chantal, MONOD Viviane, GACHET Lucette, VIARD-GAUDIN Marielle, FRISON-ROCHE Laurence, BOCHET Nicolas, ROCHAIX Jean-Yves, GACHET Benoist, BLANC Nicolas, BESSON Thibaut

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. MURAT Louis par M. PERRIER Paul  
M. BLANC Jean-Pierre par Mme CRESSENS Annick  
Mme DURAND Cindy par M. BLANC Nicolas

Mme VIARD-GAUDIN Eliette a été élue Secrétaire.

### **OBJET N° 18 - Approbation du plan d'aménagement de la forêt communale 2019/2038**

Madame le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2019/2038 en vertu des dispositions des articles L 212-1 et L 212-2 du Code forestier.

Elle présente ce projet qui comprend :

- l'analyse de l'état de la forêt ;
- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la Commune ;
- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 2 526,2044 ha conformément à la liste des parcelles annexée au document d'aménagement.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

**Le Maire,**  
**Annick CRESSENS**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300342-20181219-2018\_12\_D18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2019

Affichage : 10/01/2019

Le Maire